

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe thématique de liaison avec les communautés religieuses à 12h15

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente communique que l'équipe de football du FC Grand Conseil affrontera ce soir à 19h00 l'équipe de la Police cantonale, au stade de la Fleur de Lys, à Prilly. Par ailleurs, elle signale que les membres du Bureau du Grand Conseil se sont rendus ce dernier week-end à Glaris; ils y ont été très bien accueillis par le Bureau glaronnais et ont été conviés à assister à la Landsgemeinde le dimanche.			
	2.	Dépôts Pétitions: du Collectif urgence palestine "visant à punir les agissements de l'UBS"; de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF) concernant les primes d'ancienneté.			
OA	3.	(GC 159) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Monsieur Fabrice De Icco, nouveau député Les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées à l'unanimité. Il est procédé à l'assermentation du nouveau député.	GC	Yersin J.R.	
RENV-CE	4.	(11_INT_507) Interpellation Vassilis Venizelos - Gaz de schiste dans le canton de Vaud : nouvel Eldorado ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(11_INT_504) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consort - Pourquoi le Conseil d'Etat refuse de se soumettre à une décision de justice et joue-t-il la montre ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(11_INT_505) Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Quelle politique le Conseil d'Etat entend-il demander à ses délégué-e-s au sein des entreprises électriques ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	7.	(11_INT_506) Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Financement des partis politiques par les compagnies électriques : les électrons auraient-ils une couleur politique ? (Souhaite développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	8.	(11_POS_247) Postulat Olivier Feller et consorts au nom du groupe radical demandant de réduire la consommation d'électricité de l'Etat (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DINF		
RENV-CE	9.	(11_POS_246) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant de mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes (en particulier, les cancers du sein et des testicules) pour agir de manière préventive (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de signatures) La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés avec quelques abstentions.	DSAS, DFJC		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	<p>(319) Exposé des motifs et projet de loi sur les écoles de musique et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la motion Jean-Yves Pidoux et consorts demandant l'élaboration d'une loi sur les écoles de musique - sur le postulat Pierre Salvi demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la politique culturelle et un projet de loi visant à reconnaître, tout en le clarifiant, le rôle de l'Etat dans la politique de formation musicale du canton - sur le postulat Xavier Koeb demandant au Conseil d'Etat d'établir des règles afin d'harmoniser les salaires et les couvertures sociales des enseignants de musique dans le canton - sur le postulat Olivier Feller au nom du groupe radical visant à stabiliser les subventions cantonales versées aux conservatoires et écoles de musique - sur le postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager des pistes pour faire aboutir les négociations avec les communes dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les écoles de musique <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil les interpellations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arthur Durant et consorts concernant les écoles de musique non-membres de l'AVCEM (Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique) - Josiane Aubert "Loi vaudoise de soutien à la formation musicale non professionnelle : faudra-t-il attendre les calendes grecques ?" <p>sur l'interpellation Jean-Marie Surer au nom du centre-droite vaudois "La loi sur les écoles de musique : quels moyens pour sortir de l'impasse ?"</p> <p>sur la pétition "Réajustement de la subvention cantonale pour les écoles de musique"</p> <p>(2ème débat)</p> <p>(2ème débat): Mme la Présidente procède à l'examen du projet de loi chapitre par chapitre. Art. 1 à 44 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 93 oui, 20 non et 16 abstentions.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sur les rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Jean-Yves Pidoux, Pierre Salvi, Xavier Koeb, Olivier Feller et Raphaël Mahaim sont adoptées (acceptation des différents rapports). Les réponses du</p>	DFJC.	Bernhard M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Conseil d'Etat aux trois interpellations Arthur Durant, Josiane Aubert et Jean-Marie Surer sont traitées.			
OA	11.	(340) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Roulet demandant la suppression des distributeurs de boissons sucrées et encas sucrés et gras dans les écoles vaudoises, afin de préserver la santé des enfants et adolescents. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 64 oui, 29 non et 17 abstentions (acceptation du rapport).	DFJC.	Calpini C.	
RENV-CE	12.	(10_MOT_116) Motion Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire La motion est transformée en postulat avec l'accord du motionnaire. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques avis contraires et abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Schwaar V.	
TRAITE	13.	(10_INT_366) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts intitulée "Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) dans la halle CFF de Lausanne : le Conseil d'Etat entend-il assumer son rôle de locomotive ?"	DFJC.		
TRAITE	14.	(10_INT_390) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Partenariat privé-public pour les musées vaudois?	DFJC.		
TRAITE	15.	(10_INT_428) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot - Faut-il maintenir tel quel le projet de musée des Beaux-Arts?	DFJC.		
TRAITE	16.	(10_INT_432) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc Olivier Buffat au nom du groupe radical - Départ de la collection Planque: quelles conséquences pour le projet de Musée cantonal des Beaux-Arts dans la halle des locomotives CFF à Lausanne?	DFJC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	17.	(338) Préavis du Conseil d'Etat sur l'initiative constitutionnelle Cesla Amarelle modifiant l'art. 144 Cst-VD (mode d'élection des conseils communaux)(2ème débat) (2ème débat): ce point de l'ordre du jour est traité simultanément avec le point 18, car il s'agit du même objet. Art. 1 à 3 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est tout d'abord refusé par 58 oui, 59 non (comprenant le vote de Mme la Présidente) et aucune abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé et le projet de loi est adopté par 62 oui, 60 non et 1 abstention.	DINT.	Christen J. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	
OA	18.	(350) Exposé des motifs et projet de décret complémentaire ordonnant la convocation des électeurs - Initiative constitutionnelle Cesla Amarelle et consorts demandant une modification de la Constitution du Canton de Vaud aux fins d'y modifier l'article 144 alinéa 3 (Composition et organisation du Conseil communal)(2ème débat) (2ème débat): voir point 17 de l'ordre du jour pour décisions et commentaires.	DINT.	Christen J. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	
RENV-CE	19.	(10_PET_059) Pétition pour le soutien de M. Rizgar Hussein Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 65 oui, 58 non et 6 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 oui, 57 non et 5 abstentions. La pétition est prise en considération totalement et renvoyée au Conseil d'Etat.	DINT	Jungclaus Delarze S.	
OA	20.	(357) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 12 septembre 1994 pour la création d'un compte spécial intitulé "Crédit d'inventaire" pour les investissements des Hospices cantonaux (DCSHC) (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4a acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et acceptée à la majorité moins une abstention (majorité des deux tiers requise). (2ème débat): art. 1 à 4a acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 98 oui, soit à l'unanimité.	DSAS.	Grognoz F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2011

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	21.	<p>(376) Exposé des motifs et projets de lois modifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) - la loi sur la santé publique (LSP) - la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS) <p>et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jacques Perrin et consorts au nom du groupe radical - LPFES : réactiver le dossier en dissociant ses volets(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les projets de LPFES, LSP et LAPRAMS est acceptée à la majorité, moins une abstention. LPFES: (1er débat): art. 3 accepté. Art. 3a: amdt com à l'al. 1, 5ème tiret (suppression) est accepté par 111 oui et 8 abstentions. Amdt com à l'al. 2 (nouvel al.) est accepté par 113 oui, 2 non et 2 abstentions. Art. 3a amendé accepté à l'unanimité moins une abstention. Art. 4, 4g et 7 acceptés sans discussion. Art. 8: amdt com à l'al. 2 est accepté à l'unanimité. Amdt com à l'al. 3 (supprimer l'al.) est accepté par 59 oui, 46 non et 7 abstentions. Art. 8 amendé accepté. Art. 23a: amdt com à l'al. 1, 2ème tiret accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 23a amendé accepté. Art. 26g: amdt Dolivo à l'al. 2, lit. a est refusé par 91 non, 3 oui et 24 abstentions. Amdt Haldy à l'al. 3, lit. b est refusé par 68 non, 47 oui et 12 abstentions. Art. 26g non amendé accepté avec plusieurs avis contraires et abstentions. Suite des débats le 10 mai 2011.</p>	DSAS.	Jobin P.	10/05/2011
RENV-T	22.	(10_INT_473) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts - Un secrétaire général adjoint "simplement scandaleux" ?	DSAS.		10/05/2011
RENV-T	23.	(11_INT_476) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Payot - Caisse cantonale d'allocations familiales - Que se passe-t-il?	DSAS.		10/05/2011

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :